

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL13

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier,
Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

ARTICLE 35

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« les mots : « et assermentées » sont supprimés et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à maintenir l'exigence d'assermentation des agents de l'ANSSI recueillant des données auprès des acteurs numériques. Alors que l'article étend le périmètre des données potentiellement recueillis et des acteurs numériques concernées, la suppression de l'assermentation n'apparaît pas pertinente. Au contraire cet amendement vise à maintenir le niveau d'exigence et de garantie actuel dans un contexte de renforcement des pouvoirs de l'autorité.